



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le vingt du mois de mars à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur DUCAMP Philippe, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 16/03/2026.

Conseillers en exercice : 29 – **Présents** : 28 – **Votants** : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. SAULLE Christophe, Mme POUPARD Elise, M. VONTHRON Thibault, Mme COSTES Christelle, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, Mme DUPRAT Valérie, M. MADERES Olivier.

Excusé avec pouvoir : M. CLERC Grégory **pouvoir à** Madame SOLTANI Arlette.

Monsieur MONTFORT Anthony est désigné secrétaire de séance.

2026-2003-03 : Election des adjoints au Maire.

Rapporteur : M. Le Maire.

Vu l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu la délibération n° **2026-2003-02** relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- Liste **Martine VALLIER**,

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : **29**
- Blancs : **2** Nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **27**
- Majorité absolue : **15**

Ont obtenu :

– Liste **Martine VALLIER 27** voix

La liste **Martine VALLIER** ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

1. **Martine VALLIER**
2. **Didier GARCIA**
3. **Laetitia GARNET**
4. **Anthony MONTFORT**
5. **Arlette SOLTANI**
6. **Michel DE ZEN**
7. **Sandra BARBERA**

Les intéressés ont déclaré accepter exercer ces fonctions.

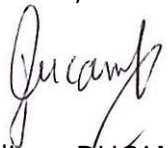
Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 20 Mars 2026.

Le Maire,


Philippe DUCAMP



Le Secrétaire de Séance,


Anthony MONTFORT